

“ trop loin les droits de l’homme, et sans les rendre arbitraires et sujets au despotisme démocratique, plus dangereux que celui de la monarchie.”  
“ La nation polonoise, excitée sans doute par l’exemple de la France, vient de donner un nouvel exemple d’une révolution exécutée avec plus d’ordre et de modération, et qui peut rendre cette nation et sa constitution aussi heureuses que sa situation locale le permet, si elle fait la poursuivre et en faire usage avec la même modération et sagesse au-dedans et au-dehors qu’elle l’a fait naître, et l’a mise en mouvement et en première exécution.”

“ Il n’est pas fort à craindre que d’autres nations de l’Europe suivent si tôt l’exemple et le modèle de la révolution françoise. Toutes en ont vu la précipitation et les grands inconvénients. Aucune n’a un caractère aussi bouillant et effervescent que la nation françoise; aucune ne se trouve à cette heure sous un fardeau et un gouvernement aussi pesant. Tous les gouvernemens présens de l’Europe, sur tout les monarchiques, sont devenus moderés; ils se distinguent par l’ordre et la vigueur, et s’approchent peu à peu de la douceur du gouvernement républicain, qui, en plusieurs endroits, est plus dur que celui de la monarchie. Même le gouvernement prussien, qui, par préjugé, et par manque de forme et de connoissance, passe chez l’étranger pour despote, ne l’est pas dans le véritable sens; mais il est peut-être un des plus doux et des plus justes, comme je l’ai prouvé dans une dissertation particulière de l’année 1789, et dans toute la suite de mes dissertations académiques, par l’exemple des dernières années du règne de Frédéric II, et des premières années du règne de Frédéric Guillaume II.”

“ Je pourrois en alléguer une nouvelle preuve en rendant un compte exact de son administration dans le cours de l’année passée; mais le temps m’en manque, et d’ailleurs le roi a été empêché de se donner cette année tout entier à l’administration intérieure de ses provinces, et à leur faire éprouver les mêmes bienfaits dont elles ont joui dans les dernières années précédentes des deux règnes, parcequ’il en a été distraitt et trop occupé pour donner la suite nécessaire au traité de Reichambach, par la médiation de celui de Sizistows, et pour mettre la dernière main au grand ouvrage de la pacification général. J’y ai travaillé de mon côté avec tous les efforts dont un homme et un patriote peut être capable; ce n’est pas faute de zèle, si je n’y ai pas réussi en plein et jusqu’à la fin, et si je me suis vu obligé par les circonstances d’abandonner ma carrière diplomatique de 46 ans, pour me vouer tout entier à d’autres occupations, à la vie rurale, au service de notre société, et au soin de rédiger une histoire complète, et pragmatique de notre incomparable Frédéric II.”

.. Cet écrit n’est pas, comme on l’a vu, exempt de quelques erreurs ou préjugés, sur-tout à l’égard de la nouvelle constitution françoise; mais dans beaucoup d’autres endroits il ne peut que faire honneur au jugement et aux lumières de M. de Hertzberg.

